ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAP

Question écrite n° 3790

Texte de la question

M. Yves Deniaud appelle l'attention de M. le ministre du logement sur les preoccupations particulierement dignes d'interet exprimees par la confederation francaise de l'encadrement (CGC) a l'egard des prets a l'accession a la propriete. Tout en se declarant favorables a l'augmentation du nombre de ces prets, ainsi qu'a la diminution de leur taux d'interet, les organisations syndicales estiment que l'augmentation du plafond de ressources envisagee par le Gouvernement, aussi bien en Ile-de-France que dans les autres regions francaises, peut paraitre insuffisante au vu de la cherte du marche du logement. Aussi souhaiterait-il que ce plafond augmente, non de 5 p. 100 mais de 20 p. 100 en Ile-de-France et dans les agglomerations de plus de 100 000 habitants, et de 25 p. 100 en zone 3. Il lui demande de bien vouloir lui preciser la suite que le Gouvernement envisage de reserver a cette proposition.

Texte de la réponse

Dans le cadre du plan en faveur du logement adopte par le Gouvernement au printemps dernier, les plafonds de ressources ont deja ete augmentes de 5 p. 100 en Ile-de-France et en zone II et de 10 p. 100 en zone III. Une reflexion est en cours sur la possibilite de relever de nouveau ces plafonds.

Données clés

Auteur : M. Deniaud Yves
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3790
Rubrique : Logement : aides et prets
Ministère interrogé : logement
Ministère attributaire : logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1979
Réponse publiée le : 29 novembre 1993, page 4277